



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police municipale

Question écrite n° 12910

Texte de la question

M Leon Vachet attire l'attention de M le ministre de l'interieur sur l'organisation de l'activite des polices municipales. La federation de la police municipale a fait connaitre le point de vue des policiers municipaux aux parlementaires, sous forme d'une brochure intitulee : « Propositions cadres pour reglementer les activites des polices municipales ». Cette organisation professionnelle represente effectivement les agents de police municipale et merite d'etre associee par les pouvoirs publics a tout ce qui concerne l'organisation de cette profession. Or, malgre sa contribution dans la perspective d'une reforme, aucune entrevue n'a ete accordee a ses dirigeants par le ministre ou un membre de son cabinet depuis mai 1988, et ses propositions n'ont suscite aucune discussion ni fait l'objet d'echange de vues, qu'a l'echelon des conseillers techniques au secretariat d'Etat des collectivites territoriales. Il lui demande de bien vouloir associer cette federation de la police municipale a la necessaire concertation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'interieur a charge M Jean Clauzel, ancien prefet de la region Provence - Alpes - Cote d'Azur, de poursuivre la reflexion engagee sur la reforme des polices municipales. Au terme de cette mission, des dispositions seront prises concernant les competences, les missions et le statut des agents de police municipale. Le moment venu, les elus locaux et les organisations syndicales interessees par cette reforme seront consultes.

Données clés

Auteur : [M. Vachet L•on](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12910

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 1989, page 2217